



VRAI –FAUX REPORTAGE DANS LE JOURNAL TELEVISE DU 16 MAI 2020

NC La 1^{ère} a diffusé, dans son journal télévisé du samedi 16 mai 2020, un sujet entièrement réalisé (tournage-ITW et commentaires) par une personne extérieure à l'entreprise sans aucun cadre juridique malgré nos alertes lancées avant cette diffusion.

Déontologiquement, à France Télévisions, tout sujet diffusé dans un journal télévisé est obligatoirement fabriqué par « un journaliste » sous contrat, un CDI, avec un CDD ou une pige.

La diffusion d'images mises à disposition par des personnes extérieures est également encadrée et reste tolérée dans des cas exceptionnels liés à des événements particuliers.

Et elles seront alors systématiquement contextualisées et commentées par un journaliste de la rédaction avant sa validation par la rédaction en chef. La diffusion « gratuite » d'un sujet, prêt à diffuser, est inacceptable et peut être considéré comme du travail dissimulé.

Le SOENC FP/CFDT Médias et le SNJ dénoncent cette pratique jugée inacceptable à plusieurs titres :

- Déontologiquement (vérification des sources)
- Vis-à-vis des journalistes en CDD et en piges qui collaborent régulièrement à NC La 1^{ère}

Nous exigeons que la direction régionale de NC La 1^{ère} ne cautionne plus à l'avenir ces pratiques et que toute collaboration extérieure fasse systématiquement l'objet d'une convention ou d'un contrat.